

confiance de tous les esprits sérieux, appuyée enfin par les gouverneurs, et particulièrement, dans les derniers temps, par M. le vice-amiral Cloué.

### LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 4 juin.

Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'hier, et il paraît que le cabinet lui-même n'a pas encore pris de détermination en ce qui concerne la question de confiance qui doit être posée devant la Chambre. Les controverses vont leur train, les journaux publient leurs informations contradictoires; mais encore une fois ce que l'on sait c'est qu'on ne sait rien.

Voici du reste une nouvelle occasion qui s'offre, ou plutôt que l'on offre au ministère. Un débat paraît devoir s'engager à propos de l'élection de M. de Kerjégu. La commission vient de changer son rapporteur: M. Denormandie, jugé trop modéré, et ne voulant pas se ranger à l'avis de ses collègues, a été remplacé par M. de Choiseul, ami de M. Thiers, qui saisira l'occasion de battre en brèche le ministère. Il est vrai que l'élection des Côtes-du-Nord s'est faite quand M. de Chabaud-Latour était ministre de l'intérieur, mais comme on veut surtout insinuer la conduite du préfet qui a fait de la candidature officielle, l'on compte amener M. Buffet à déclarer que le gouvernement ne saurait se désintéresser absolument des élections et qu'il a le droit de faire connaître aux électeurs ses préférences. Quelques-uns comptent sur cet incident pour faire éclater la crise ministérielle.

Nous aimons à croire que M. Buffet et ses collègues sauront choisir le terrain qu'ils trouveront le plus avantageux pour poser le cabinet, et puisqu'il doit y avoir une bataille, qu'ils choisissent leur jour.

Je vous disais hier qu'une grande irritation régnait parmi les membres de la gauche contre le groupe Lavergne elle ne traduit dans le langage des journaux républicains. La République française en particulier fait une charge à fond de train contre M. de Broglie et ses amis, dont les intrigues ont corrompu le groupe Lavergne, ont perverti l'esprit de ces députés patriotes qui avaient aidé les radicaux à proclamer la république et que les radicaux promettaient d'inscrire sur leurs listes électorales. Il faut que les gens de la République française se sentent bien déçus dans leurs espérances pour se mettre dans de pareilles idées.

Le projet de loi sur la presse n'est pas encore complètement élaboré et l'on ne peut dire quel jour il sera déposé par M. Dufaure. Ce projet ne proposera pas un loi d'ensemble sur la presse: ce ne sera à proprement parler qu'une série de dispositions progressives compensant, au point de vue gouvernemental, l'abandon des droits que confère à l'administré l'état de siège.

On nous parle en particulier de deux dispositions qui, sans doute, causeront quelque surprise: ainsi un article interdirait toute discussion de la constitution en vue d'une révision, par la voie de la presse, tant que le président lui-même n'aurait pas pris l'initiative d'une proposition de révision.

Nous avons peine à croire que M. Dufaure inscrive un tel article dans son projet: nous n'examinerions même pas ce qu'il contient d'attentatoire aux droits de l'opinion publique, nous nous bornerions à dire que la loi serait immédiatement violée et que toutes les répressions du monde n'empêcheraient pas qu'elle ne fût violée chaque jour.

Mais l'autre disposition est plus étrange encore: elle porterait que ce qui est interdit aux journaux serait permis aux livres, brochures et écrits périodiques. En d'autres termes un écrit concernant la révision serait délictueux s'il était publié par un journal; il cesserait de l'être s'il était tiré à part, en brochure, fût-il publié à un million d'exemplaires.

Quoi qu'on nous en dise, nous ne pouvons croire que l'esprit si lucide, si pratique de M. Dufaure descende à de pareilles puérilités.

M. Marcon, député de l'Aude, a fait hier son début parlementaire à propos du régime des prisons. Voici ce que le Rappell dit de lui ce matin: « Un orateur très fin et très habile, développant avec chaleur des considérations élevées, sachant à merveille intéresser et retenir son auditoire, laissant même percer parfois un esprit, non pas catholique, mais très-spiritualiste et presque religieux. »

On sait que M. Marcon est un des intrançais de la gauche, blâmant énergiquement les habiletés génoises de M. Gambetta.

Le chemin de fer du Nord amène chaque jour à Paris des fournées d'anglais qui viennent pour assister aux courses de dimanche, où sera disputé le grand prix de Paris. Il y a neuf chevaux français engagés; on annonce que les Anglais ont envoyé leurs quatre meilleurs chevaux. Je ne voudrais engager aucun de vos lecteurs à perdre la moindre somme, mais je puis vous dire que je connais bon nombre de personnes qui fondent de grandes espérances sur *Salvator*, cheval français.

séance et peut-être même le rapporteur nommé.

Demain, sans doute, la commission abordera le projet de loi sur l'électorat de la chambre des députés. Ici la discussion deviendra probablement moins facile et moins expéditive; le projet soulevé de très graves questions, notamment celles relatives au scrutin de liste et d'arrondissement, aux attributions des maires et des délégués. Nous verrons, cette fois encore, les ganches céder, dès que le gouvernement montrera un peu de fermeté.

On annonce pour jeudi prochain, le commencement de la discussion, en séance publique, du projet de loi sur les pouvoirs publics.

Les plus chauds admirateurs de cette constitution faite de pièces et de morceaux, et qui ressemble beaucoup à un habit d'Arlequin, sont loin d'avoir une grande confiance dans leur œuvre. Vous pouvez en juger par la conclusion suivante d'un long article du Journal des Débats sur l'ensemble de ces lois constitutionnelles:

« Quand ces lois seront votées et promulguées, le délégué qui voudra les codifier suivant une ordonnance logique aura encore quelque peine. Loi sur les attributions du pouvoir exécutif et loi sur l'organisation et le renouvellement de ce pouvoir; loi sur les attributions du Sénat et loi électorale de ce Sénat; loi sur les attributions de la Chambre des députés et loi électorale de cette Chambre; enfin loi sur les rapports des pouvoirs publics, voilà le canevas de la constitution. On y a brodé un peu à tort et à travers; mais qu'importe si les morceaux se rejoignent, qu'importe si la loi du 20 novembre, la loi du 25 février et la loi encore à faire s'engrènent l'une dans l'autre et se complètent? »

« La constitution de très grands peuples n'est pas plus correcte et n'en vaut pas moins. Nous aimons mieux l'œuvre du temps, de l'expérience et de l'esprit de conciliation que l'œuvre de la logique absolue et de l'esprit de système. »

Quoique les ministres se soient mis d'accord pour écarter toute question qui pourrait amener une crise ministérielle, on ne se préoccupe pas moins, à Versailles, des incidents qui seraient de nature à déterminer la retraite de M. Buffet. Les uns parlent du duc de Broglie qui reviendrait au ministère de l'intérieur, mais toutes les mésaventures qui ont accablé, dans les derniers temps, le centre droit, ne permettent pas de croire que son chef puisse se revenir aux affaires.

Il est question aussi du duc Decazes, mais sa présence au ministère des affaires étrangères est toujours jurée utile pour accepter les limitations qui peuvent encore nous être imposées.

Le nom de M. Léonée de Lavergne a été mis en avant, mais il est accablé par la goutte et presque toujours impotent.

Les plus grandes probabilités sont pour que M. Dufaure devienne président du conseil et ministre de l'intérieur.

Il est bien possible que l'impératrice d'Autriche va passer la belle saison sur les côtes de Normandie, mais non pas à Dieppe, comme les journaux l'annoncent. S. M. a fait louer pour 3 mois le beau château de Sassetot près de Fécamp, propriété qui appartient à M. Albert Perquer, riche armateur du Havre.

Le monde financier commence à se ressentir des grandes chaleurs et des départs en villégiature et pour les eaux. Mais le grand nombre d'étrangers qui remplissent les hôtels et les magnifiques, donnent une certaine impulsion aux affaires.

On disait aujourd'hui à la Bourse que la société de garantie franco-américaine avait transporté sur ses titres financiers l'annonce réservée jusqu'à ce jour aux immeubles, récoltes etc., etc., qui avaient produit la hausse des obligations de cette société.

P.-S. — On parle d'une entrevue que deux députés bonapartistes, MM. Levert et Ganivet, auraient eu avec le maréchal de Mac-Mahon, à la suite d'une réunion du comité de l'appel au peuple.

M. de Rémusat, que les journaux d'hier avaient dit mort, allait un peu mieux, ce matin. Il est dans sa 79<sup>e</sup> année.

DE SAINT-CÉRON.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
Séance du 4 juin.

M. D'ADDIFRET-PASQUIER, président. La séance est ouverte à 2 h. 40.

Après l'adoption du procès-verbal et d'un projet de loi d'intérêt local, l'assemblée reprend la troisième délibération sur la proposition de loi présentée par la commission des établissements pénitentiaires relativement au régime des prisons départementales.

observation de M. Langlois, déclare qu'il ne connaît pas une limite au droit de la justice d'inspection, et qu'il n'y a pas de terme au-delà duquel aucune inspection ne pourrait être prolongée.

Un scrutin s'ouvre sur l'article 7<sup>e</sup> du projet de loi, qui est adopté par 69 voix contre 19.

M. de Bourgoing demande que les pièces concernant son élection, ne soient remises et qu'il soit statué sur cette élection avant le 24 juin.

M. Albert Grévy, président de la commission d'enquête sur l'élection de M. de Bourgoing, dit que le rapport sera déposé prochainement et qu'il en sera donné lecture dans une des prochaines séances.

L'orateur ajoute que la commission a eu plus de 500 protestations à examiner et attend de nouveaux renseignements.

M. Haentjens déclare prendre acte des paroles de M. Grévy et demande que les pièces communiquées à la commission soient mises à la disposition de l'Assemblée.

L'orateur termine en disant qu'il lui pèse de rester depuis trois mois sous le poids des accusations dont son parti est l'objet. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'appel au peuple.)

M. Albert Grévy répond que toutes les pièces seront déposées à la questure.

M. de Bourgoing déclare retirer sa proposition en présence de la déclaration de M. Grévy.

L'incident est clos, et la discussion du projet relatif aux prisons départementales continue.

M. Beuchet présente, en faveur des détenus politiques, un amendement qui est combattu par M. Bérenger, rapporteur, et par M. Lacaze, et défendu par M. Testelin, est rejeté par 424 voix contre 169.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 10.

**ROUBAIX-TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE**

Il ne nous a pas convenu de commenter le discours prononcé par M. le docteur Philippart sur la tombe de M. Léon Meurisse. Nous avions pour cela des raisons excellentes, mais qui ne sont pas du domaine de la publicité.

Un de nos concitoyens, pour qui ces raisons n'existent pas, nous demande l'insertion de la réponse qu'on va lire. Nous ne nous croyons pas le droit de lui refuser la parole:

A Monsieur le docteur Philippart, Vous avez parlé au public, jeudi dernier; vous avez dit vous attendre à recevoir la réponse du public.

Personnellement, je n'ai pas eu le bonheur de vous entendre; ce privilège n'a existé que pour quelques-uns; mais, du moins, aujourd'hui même, j'ai eu le précieux avantage de lire dans les colonnes du Journal de Roubaix votre parole écrite, refroidie comme l'est l'écrit imprimé, par l'impression, une sorte d'éclair figé. Enfin!

Je n'ai pas besoin de vous assurer que je souscris pleinement à l'admiration que vous professez pour M. Léon Meurisse, et que je m'associe de tout mon cœur, à la douleur que sa mort a causée chez tous ceux qui l'ont connu de près.

Après cet hommage rendu à sa douce mémoire, enousons un peu de votre discours.

J'aurais bien voulu faire quelques timides réserves sur les éloges emphatiques adressés à la médecine par un tenant naturel de la médecine, mais je n'ose, Monsieur le docteur, et les exagérations de cette sorte, s'il y en a, relèvent de Molière et non de moi.

Et là, je me suis donné de ces aînes tournures au moins fort insolites dans notre langue française: « Le fourreau usait l'épée, » par exemple. Jusqu'aujourd'hui, on avait toujours dit: « L'épée usait le fourreau », mais vous avez échangé tout cela. Je ne sais pourquoi, j'ai éprouvé aussi de vives tentations de vous demander ce que vous entendez au juste par « la conscience, » « le destin, » « l'intelligence », mais je suis persuadé que vous trouveriez impertinente une telle série de points d'interrogation.

Je veux donc seulement me plaindre auprès de vous des dernières lignes de votre discours. *In cavend venenum.*

Je me hâte de le dire, d'ailleurs, je suis tolérant; les opinions sont libres. On peut à son gré les soutenir. Nul n'est empêché d'être et de se dire matérialiste, de se guider même dans ses voies par ses principes, de les défendre et de les soutenir au besoin. Après tout, tout le monde n'est pas d'humeur à se contenter de ce qui assaisait Bossuet, Pascal, et tant d'autres.

Je reconnais donc volontiers qu'on a le droit et la liberté de son opinion, à condition, bien entendu, de demeurer toujours justiciable de la raison et du bon goût.

Ce droit, néanmoins, Monsieur, ne saurait être illimité. Lors même qu'il n'y aurait pas les droits de la vérité contre le bon goût et la décence mettent une borne à cette liberté indéfinie de dire et d'affirmer ce qu'on pense.

Eh bien, je suis content de vous dire, Monsieur, que, selon moi, vous avez abusé de cette liberté, s'il peut-être que votre parole rencontrerait de l'écho autour de vous, et qu'en une telle circonstance, l'affirmation matérialiste serait un acte de courage et de vertu.

Hélas, Monsieur, je crois que vous vous êtes cruellement trompé.

Vous avez sans doute balancé longtemps le pour et le contre; vous avez

scrupuleusement pesé les deux côtés de la question; vous êtes à la fois un homme de bien et un homme de bien; vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

scrupuleusement pesé les deux côtés de la question; vous êtes à la fois un homme de bien et un homme de bien; vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

scrupuleusement pesé les deux côtés de la question; vous êtes à la fois un homme de bien et un homme de bien; vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.

Vous avez fait votre devoir; et vous êtes un homme de bien.